



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/44/478  
18 septembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 23 de l'ordre du jour provisoire\*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1	3
II. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATION .....	2 - 5	4
III. ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES .....	6	5
IV. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS MULTILATERALES .....	7 - 82	5
A. Désarmement .....	8	6
B. Population .....	9 - 18	6
C. Coopération technique .....	19 - 22	8
D. Droit d'auteur et questions connexes .....	23 - 28	9
E. Diversification des économies des pays arabes ....	29 - 32	10
F. Alimentation et agriculture .....	33 - 50	10
G. Développement industriel .....	51 - 53	14

\* A/44/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
H. Transports maritimes .....	54 - 71	15
I. Protection de l'enfance .....	72 - 82	19
V. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS BILATERALES .....	83 - 195	20
A. Questions politiques .....	84 - 89	20
B. Questions économiques .....	90 - 98	21
C. Commerce et développement .....	99 - 103	23
D. Financement du développement .....	104 - 110	24
E. Coopération avec les commissions régionales .....	111 - 122	25
F. Etablissements humains .....	123 - 129	27
G. Environnement .....	130 - 138	28
H. Travail .....	139 - 150	30
I. Education, science et culture .....	151 - 164	31
J. Santé .....	165 - 169	33
K. Réfugiés .....	170 - 174	34
L. Catastrophes naturelles .....	175 - 177	35
M. Femmes .....	178 - 179	36
N. Aviation civile .....	180 - 182	36
O. Services postaux .....	183 - 189	37
P. Information .....	190 - 194	38

## I. INTRODUCTION

1. Le 17 octobre 1988, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/3 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, dont les paragraphes 6, 7, 9, 10, 11, 13 et 14 sont reproduits ci-après :

"L'Assemblée générale,

...

6. Prie en outre le Secrétaire général de continuer à coordonner le suivi des propositions multilatérales adoptées en 1983 à la réunion de Tunis et à prendre les mesures qu'appellent les propositions multilatérales adoptées en 1985 à la réunion d'Amman et en 1988 à la réunion de Genève, notamment les mesures suivantes :

a) Encourager les contacts et les consultations entre les programmes, organisations et institutions homologues intéressés;

b) Créer des groupes de travail sectoriels mixtes interorganisations;

7. Demande aux institutions spécialisées et autres organismes et programmes des Nations Unies :

a) De continuer à coopérer avec le Secrétaire général et avec les programmes, organismes et institutions intéressés des Nations Unies ainsi qu'avec la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées pour donner suite aux propositions multilatérales visant à renforcer et à développer dans tous les domaines la coopération entre le système des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées;

b) De maintenir et intensifier les contacts et les consultations avec les programmes, organismes et institutions homologues intéressés en ce qui concerne les projets bilatéraux, en vue d'en faciliter l'exécution;

c) De s'associer, chaque fois que cela sera possible, avec les organismes et institutions de la Ligue des Etats arabes pour exécuter et mettre en oeuvre des projets de développement dans la région arabe;

d) D'informer le Secrétaire général, le 15 mai 1989 au plus tard, des progrès de leur coopération avec la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées, en particulier des mesures prises pour donner suite aux propositions multilatérales et bilatérales adoptées lors des réunions de Tunis, d'Amman et de Genève;

...

9. Décide qu'en vue d'intensifier la coopération, d'examiner et évaluer les progrès accomplis et d'établir des rapports périodiques détaillés il convient de tenir tous les trois ans une réunion générale des représentants

des organismes des Nations Unies et des représentants de la Ligue des Etats arabes et d'organiser tous les ans des réunions sectorielles interinstitutions portant sur des questions prioritaires d'une grande importance pour le développement des Etats arabes, la date et le lieu étant déterminés par consultation entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes;

10. Recommande que, pour donner plus d'ampleur et de signification à la coopération déjà établie et lui conférer un statut juridique officiel, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes fassent le nécessaire pour conclure un accord de coopération entre l'Organisation et la Ligue lorsque le texte en aura été arrêté par les deux organisations, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 42/5 de l'Assemblée générale;

11. Invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes à entamer des consultations tendant à ce que le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes tiennent en 1989 une réunion préparatoire en vue d'examiner la possibilité d'organiser en 1990 un séminaire sur les questions de désarmement dans la région arabe;

...

13. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite coopération avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, de convoquer les réunions périodiques qu'il faudra entre les représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du secrétariat général de la Ligue des Etats arabes sur les politiques, projets, mesures et procédures de suivi;

14. Prie également le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport intérimaire sur l'application de la présente résolution."

## II. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATION

2. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes ont eu des contacts étroits sur la question du Moyen-Orient et d'autres questions intéressant les deux organisations.

3. Le 13 mars 1989, le Secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes et le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle se sont réunis à Riyad pour examiner a) la signature de l'Accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes; b) la tenue, en 1989, d'une réunion préparatoire entre la Ligue des Etats arabes et le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU en vue d'examiner la possibilité d'organiser en 1990 un

séminaire sur les questions de désarmement dans la région arabe; et c) la question des réunions sectorielles ainsi qu'il est demandé au paragraphe 9 de la résolution A/43/3 de l'Assemblée générale.

4. Le 24 avril 1989, le Conseil de sécurité a prié toutes les parties de répondre favorablement aux appels en vue d'un cessez-le-feu effectif au Liban et a également invité le Secrétaire général de l'ONU, en liaison avec le Comité ministériel de la Ligue arabe, à déployer tous ses efforts et à prendre tous les contacts utiles en vue de parvenir à ces mêmes objectifs (note du Président du Conseil de sécurité, S/20602). A cet effet, une réunion entre le Secrétaire général de l'ONU et le Ministre des affaires étrangères du Koweït en sa qualité de président du Comité de la Ligue arabe chargé du Liban s'est tenue à Genève le 28 avril 1989.

5. Le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ont aussi tenu des consultations au sujet des mesures à prendre pour donner suite aux propositions concernant la coopération multilatérale ainsi que de la signature de l'Accord conclu entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes et du séminaire proposé sur les questions de désarmement dans la région arabe en 1990. Un échange d'informations a eu lieu au sujet des réunions sectorielles.

### III. ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

6. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 43/3 de l'Assemblée générale, le projet d'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes a été élaboré par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, à la demande de la Ligue des Etats arabes. Le texte final (en langues anglaise et arabe) a été approuvé par le Conseil de la Ligue des Etats arabes et est ouvert à la signature des deux parties ainsi qu'il est demandé dans la résolution susmentionnée. Cet accord entrera en vigueur dès sa signature.

### IV. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS MULTILATERALES

7. Aux réunions des représentants du système des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes tenues à Tunis et Genève, respectivement du 28 juin au 1er juillet 1983 et du 29 juin au 1er juillet 1988, un certain nombre de propositions tendant à développer la coopération entre les deux parties ont été adoptées (voir A/38/299 et Corr.1, sect. V et A/43/509/Add.1, sect. III). Aux termes de certaines de ces propositions, deux organes ou plus du système des Nations Unies sont invités à prendre des mesures en coopération avec la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées. Pour donner suite à ces propositions multilatérales, des mesures ont été prises en consultation avec les organisations et institutions intéressées des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes. Les renseignements ci-après, qui sont établis à partir des réponses reçues par les organes des Nations Unies comme suite au paragraphe 7 de la résolution 43/3 de l'Assemblée générale, donnent un aperçu des progrès accomplis depuis la parution du précédent rapport (A/43/509, sect. III). Les paragraphes indiqués entre parenthèses après les titres se rapportant aux différentes

recommandations correspondent aux paragraphes de l'additif au rapport du Secrétaire général en date du 17 août 1988 (A/43/509/Add.1).

A. Désarmement [par. 20 c) et d)]

8. En application du paragraphe 11 de la résolution 43/3 de l'Assemblée générale, des représentants de la Ligue des Etats arabes et du Département des affaires de désarmement ont tenu au début de l'année des consultations au sujet d'une réunion préparatoire qu'il est envisagé de tenir en 1989 pour étudier la possibilité d'organiser en 1990 dans la région arabe un séminaire sur les questions de désarmement. Le Département restera en contact avec la Ligue afin de poursuivre l'examen de cette proposition, ainsi que d'autres.

B. Population (par. 59 et 60)

9. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, en date du 12 août 1988 (A/43/509, par. 10), le projet intitulé "Assistance au Groupe de la recherche et de la formation en matière de population" est financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et exécuté au secrétariat de la Ligue des Etats arabes par le Département de la coopération technique pour le développement. Le FNUAP a approuvé et alloué au Département des fonds pour deux années (1987 et 1988) et a décidé de concert avec le Département et la Ligue, de procéder à un examen approfondi du projet avant la fin de 1988 pour déterminer le volume de l'assistance à fournir durant les trois années suivantes (1989 à 1991).

10. En octobre 1988, une mission s'est rendue dans la région pour examiner le plan de travail et les activités du projet durant la période 1987-1988 ainsi que pour évaluer la situation en matière d'effectifs du Groupe de la recherche et de la formation en matière de population et le niveau de développement institutionnel et d'autosuffisance atteint. La mission a présenté un rapport rendant compte des points forts et des faiblesses constatés dans l'exécution du projet en 1987 et 1988. Le FNUAP et le Département de la coopération technique pour le développement ont souscrit aux conclusions de la mission, qui a jugé que le descriptif initial du projet était trop ambitieux et que le programme de travail pour 1989-1991 devrait être remanié et allégé pour qu'il puisse être exécuté dans les limites des effectifs du Groupe et de ses qualifications professionnelles.

11. A la demande du FNUAP et en tant qu'agent d'exécution, le Département de la coopération technique pour le développement a modifié les activités du projet et réévalué les ressources que devait fournir le FNUAP pour les trois années allant de 1989 à 1991, en consultation avec la Ligue des Etats arabes et en tenant compte des recommandations faites à l'issue de l'examen approfondi effectué en octobre 1988. En 1989, la Ligue a nommé un directeur du Groupe de la recherche et de la formation en matière de population et le FNUAP a approuvé et alloué au Département un montant de 730 450 dollars échelonné sur trois ans (196 800 dollars pour 1989, 269 900 dollars pour 1990 et 263 750 dollars pour 1991).

12. Le Groupe de la recherche et de la formation en matière de population devrait devenir à la fin de cette période un organisme permanent de la Ligue. Il aura pour tâche de répondre aux besoins des différents organes de la Ligue concernant la

collecte de données, la recherche et les études en matière de population et d'aider les pays arabes à formuler et à appliquer leurs politiques démographiques dans le cadre de leurs stratégies et plans de développement socio-économique.

13. Le Groupe a pu constituer une base de données, lancer des activités de recherche et produire des données et de la documentation destinées à la diffusion. Une enquête sur la migration internationale a été effectuée en Tunisie et des études ont été consacrées à la participation des femmes aux activités économiques et à leur incidence sur les tendances de la nuptialité et de la fécondité.

14. Pour renforcer l'infrastructure du Groupe, la Ligue des Etats arabes nommera un directeur à la tête du projet. On continuera d'effectuer des études sur les femmes et les résultats des séminaires et des travaux de recherche seront publiés. Les activités de recherche seront renforcées par le recours aux services d'un consultant de l'Organisation des Nations Unies.

15. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des Etats arabes collaborent à un certain nombre d'activités : organisation d'un séminaire sur les conséquences démographiques et socio-économiques de la migration internationale dans le monde arabe, et notamment la migration de retour, qui doit avoir lieu à Amman en décembre 1989; création d'une base de données consacrée aux statistiques du travail; fourniture d'une assistance aux ministères du travail pour leur permettre de créer des services d'information sur la main-d'oeuvre et l'emploi; et publication d'études conjointes sur la main-d'oeuvre.

16. La CESAO et le Groupe de la recherche et de la formation en matière de population de la Ligue des Etats arabes produisent conjointement les publications suivantes : Bibliography of Population Literature in the Arab World, Part I: Arabic Literature and Part II: Non-Arabic Literature, une série de monographies de pays contenant des données de base sur la population et les politiques en la matière ainsi qu'une analyse succincte.

17. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) coopère avec la Ligue des Etats arabes dans le sous-secteur de la démographie. En 1984, le Groupe de la recherche et de la formation en matière de population a invité le Réseau d'information en matière de population du Groupe de coordination pour l'Afrique à des discussions et à des consultations pour préparer la mise en place d'un réseau d'information panarabe en matière de population (qui porte actuellement le nom de Réseau d'information en matière de population pour la région arabe). Ce dernier devait être le pendant dans la région arabe du Groupe de coordination pour l'Afrique du Réseau d'information en matière de population; les deux réseaux font partie des noeuds régionaux du réseau mondial, dont le siège se trouve à la Division de la population à New York. Depuis 1984, les deux réseaux ont des contacts relativement étroits bien qu'informels. En outre, la Ligue des Etats arabes a achevé la compilation du thésaurus arabe qui doit compléter le Thésaurus multilingue de la population établi par le réseau mondial.

18. La CEA, la CESAO et la Ligue des Etats arabes mènent des activités conjointes et collaborent dans le domaine de la recherche conformément aux recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes. Plusieurs

projets d'activités concernant notamment a) une enquête sur la mortalité infantile et postinfantile, b) une évaluation des activités économiques féminines dans la région arabe, c) des études visant à mesurer l'incidence des programmes de planification de la famille sur les tendances de la fécondité, d) des études sur les tendances de la nuptialité et de la fécondité, e) un travail de recherche sur l'élaboration d'une politique démographique régionale, et f) une enquête sur la migration internationale ont été examinés dans l'optique d'une collaboration active et d'un échange accru d'informations entre les deux organisations.

C. Coopération technique [par. 22 a), b) et d)]

19. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) s'est engagé à confier plus souvent l'exécution de projets régionaux aux institutions spécialisées de la Ligue des Etats arabes. Il a aidé la Ligue à exécuter le projet relatif à la réorganisation administrative de son secrétariat (RAP/86/047), qui est à présent opérationnel. Au titre de la participation aux coûts, des fonds supplémentaires (678 000 dollars) ont été obtenus du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND). L'assistance du PNUD pour la création du réseau régional arabe d'information (ARIS-NET), qui porte sur un montant de 400 000 dollars, a été approuvée et les activités promotionnelles prévues à ce titre ont commencé.

20. L'Agence internationale de l'énergie atomique exécute plusieurs projets de coopération technique dans des pays arabes, dont certains sont achevés. Depuis 1987, la Ligue des Etats arabes est invitée à assister en tant qu'observateur aux réunions du Comité de l'assistance et de la coopération techniques de l'Agence.

21. La coopération technique entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Ligue des Etats arabes s'est poursuivie de manière très satisfaisante. La FAO a par exemple a) fourni à cette dernière un film qu'elle a produit, une série de diapositives et un enregistrement vidéo qui seront utilisés dans le cadre du colloque de recherche sur la famille productive, ainsi qu'un document sur les compétences techniques de la FAO permettant de promouvoir les activités visant à améliorer les conditions économiques et sociales de la population rurale; b) exécuté au Maroc un projet portant sur le renforcement du système de planification agricole, financé par un fonds de dépôt alimenté par le Fonds arabe de développement économique et social et c) pris des dispositions avec le Centre arabe pour l'étude des zones et des terres arides en vue d'organiser en 1989 un atelier sur la production d'arbres fruitiers adaptés aux terres arides qu'elle financera elle-même.

22. La coopération technique s'est également poursuivie entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et la Ligue des Etats arabes. En 1988, le Centre a exécuté dans 13 pays arabes 30 projets dont le budget s'élevait approximativement à 8,6 millions de dollars. Six autres projets de coopération technique d'un montant total de 3,9 millions de dollars ont été élaborés en consultation avec six pays arabes.

D. Droit d'auteur et questions connexes [par. 23 a) et b)]

23. En juin 1988, deux hauts fonctionnaires koweïtiens ont rencontré des représentants du secrétariat de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève et examiné avec eux un projet de loi sur le droit d'auteur établi par l'OMPI à l'intention du Koweït. Toujours en 1988, l'OMPI a dispensé une formation en matière de droits d'auteur et de droits connexes à trois fonctionnaires envoyés par deux pays arabes, le Koweït et le Maroc, et une organisation, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

24. En janvier 1989, l'OMPI a établi à l'intention de la Jordanie un projet de texte de loi sur le droit d'auteur et les droits connexes. Le même mois, elle a organisé à Alger, en coopération avec le Gouvernement algérien, un stage de formation spécialisé consacré au droit d'auteur et aux droits connexes. De hauts responsables algériens, marocains et tunisiens y ont participé.

25. Grâce à des fonds fournis par le PNUD, l'OMPI a aidé à préparer un projet régional en faveur des pays arabes intitulé "Amélioration des systèmes de propriété industrielle dans les pays arabes - phase II". Durant l'exécution du projet, l'OMPI a envoyé des missions dans un certain nombre de pays arabes et examiné avec les responsables gouvernementaux les moyens de renforcer les systèmes de propriété industrielle dans leurs pays respectifs. Dans le cadre de l'assistance susmentionnée, une réunion consacrée à la planification des politiques en matière de propriété industrielle a été organisée à l'intention des pays arabes à Amman, du 3 au 5 décembre 1988. La réunion a été ouverte par le Ministre jordanien de l'industrie et du commerce et le Directeur général de l'OMPI. Trente-deux responsables représentant 14 pays et deux organisations intergouvernementales arabes y ont pris part. Les participants ont formulé des recommandations concrètes visant à renforcer les systèmes de propriété industrielle dans les pays arabes.

26. L'OMPI a aidé la Fédération des Conseils arabes de la recherche scientifique à traduire en arabe le neuvième volume de la Classification internationale des brevets, qui a été distribué à tous les pays arabes.

27. L'OMPI a, d'autre part, aidé le Conseil de coopération du Golfe (CCG) à élaborer pour ses Etats membres une loi uniforme sur les brevets et proposé les règles d'application y relatives. Elle a également fait des propositions concernant la structure et le financement du bureau central qui s'occupera de l'enregistrement des brevets dans les Etats membres du Conseil.

28. Une troisième activité est actuellement à l'étude. Il s'agit d'organiser une réunion à orientation pratique en vue d'élaborer des lois relatives au droit d'auteur et à la protection de la propriété intellectuelle pour l'industrie des logiciels d'ordinateur. Cette activité, au départ axée sur l'Egypte, serait menée en collaboration avec le Centre d'information et d'appui à la prise de décisions. L'élaboration de ces lois constitue un premier pas essentiel vers la protection des droits de propriété intellectuelle et de l'établissement de lois pour la protection des droits d'auteur dans la région arabe. Ce serait aussi une importante contribution à un projet régional arabe de plus grande envergure portant sur la

mise en place de centres régionaux pour des techniques logicielles, financés par le Fonds arabe et le PNUD.

E. Diversification des économies des pays arabes (par. 24)

29. Le secrétariat de la CNUCED a continué de coopérer avec un certain nombre d'institutions spécialisées relevant de la Ligue des Etats arabes dans le cadre de son programme relatif aux flux financiers de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il a aussi continué de collaborer avec le Fonds monétaire arabe en vue de la mise en place d'un mécanisme de financement du commerce dans la région. En coopération avec le Bureau de la Ligue des Etats arabes à Genève, le secrétariat de la CNUCED a reformulé la proposition de projet intitulée "Coopération régionale pour la diversification des économies arabes par le biais du renforcement de la coopération entre leurs entreprises". Ce projet doit encore être approuvé par le PNUD.

30. A la demande de la Ligue des Etats arabes, le secrétariat de la CNUCED a compilé (sur bande magnétique) des données sur les mesures de contrôle des échanges commerciaux appliquées par les Etats membres de la Ligue. En 1988, le secrétariat de la Ligue a demandé à la CNUCED de l'aider à traiter des données commerciales sur les restrictions tarifaires; à cet effet, une mission sera envoyée prochainement au siège de la Ligue.

31. La CNUCED a par ailleurs des contacts réguliers avec la Ligue des Etats arabes au sujet des questions concernant l'économie du territoire palestinien occupé. Au cours d'une mission effectuée au siège de la Ligue en février 1989, le Département économique de cette organisation a accepté de collaborer avec la CNUCED à une étude consacrée aux perspectives d'un développement économique durable dans le territoire palestinien occupé. Il a été envisagé en particulier de financer un ou deux séminaires qui serviraient à appuyer cette étude et d'échanger des renseignements sur la situation économique et sociale des Palestiniens dans le territoire occupé. Le secrétariat de la CNUCED a également collaboré à un chapitre du rapport économique arabe conjoint sur la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé.

32. S'agissant de l'étude susmentionnée, la CESAO a chargé, en 1988, un de ses fonctionnaires d'examiner le projet avec la CNUCED et s'est déclarée disposée à contribuer à son exécution.

F. Alimentation et agriculture (par. 26 à 29)

Séminaires, ateliers et réunions techniques régionaux

33. La participation aux séminaires, ateliers et réunions techniques sur une base mutuelle a continué de renforcer la coopération entre la FAO et la Ligue des Etats arabes. Celle-ci et ses organes subsidiaires ont régulièrement été invités à participer aux réunions des organes officiels de la FAO. L'Organisation arabe de développement agricole (OADA) a participé en qualité d'observateur à la réunion tenue à Amman du 3 au 6 décembre 1988, au cours de laquelle a été décidée la création de l'Association pour la commercialisation des denrées agricoles au

Proche-Orient et en Afrique du Nord, parrainée par la FAO. Cette dernière a participé à diverses réunions ministérielles et autres réunions de haut niveau organisées par la Ligue des Etats arabes et ses organes subsidiaires. On mentionnera : la Conférence du Comité technique permanent des directeurs d'organismes de statistiques dans les Etats arabes, les séminaires sur l'ajustement du secteur agricole dans les Etats arabes organisés, en collaboration avec l'OADA, au Koweït et en République arabe syrienne par l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, à l'occasion desquels a été présenté un rapport sur les programmes d'ajustement agricole au niveau macro-économique, et la réunion consultative sur le réseau régional arabe de systèmes d'information convoquée par la Ligue des Etats arabes pour examiner la possibilité de créer un tel réseau et faire des recommandations à cet égard. La FAO a également mis au point le rapport de la table ronde sur le développement agricole à moyen et à long terme, organisée conjointement par la FAO, l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles et l'OADA.

### Formation

34. La FAO a également poursuivi sa coopération avec les organes subsidiaires de la Ligue des Etats arabes dans le domaine de la formation. Elle a fourni au Service de formation et de recherche démographiques de la Ligue des Etats arabes, sur sa demande, des logiciels et des bases de données par pays à jour et l'a aidé à appliquer, à des fins de formation ou de recherche, le système informatisé d'assistance et de formation à la planification agricole et démographique dans huit Etats membres de la Ligue. La FAO a également organisé, en collaboration avec l'OADA et l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, une session de démonstration de ce système informatisé dans le cadre du séminaire sur l'ajustement du secteur agricole dans les Etats arabes qui s'est tenu à Damas du 29 octobre au 10 novembre 1988.

### Echange d'informations

35. La FAO a fourni aux organes scientifiques de la Ligue des programmes-machine pour l'élaboration et le traitement des données tirées des résultats des expériences menées par l'Organisation sur les engrais. Les publications statistiques de la FAO (Annuaire du commerce, de la production, des engrais et des statistiques des pêches) ont été régulièrement envoyées au secrétariat et aux institutions spécialisées de la Ligue.

36. En 1988, pour répondre aux besoins de la région arabe, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a centré ses efforts sur l'appui à l'arido-culture et la mise en valeur des régions faiblement arrosées, afin d'atténuer la pauvreté dans les zones rurales, de créer davantage d'emplois, de développer la production d'aliments de base et de réaliser des économies en devises. Le FIDA s'est tout particulièrement efforcé de renforcer les institutions nationales et locales qui s'occupent de la culture sans irrigation afin de les sensibiliser davantage aux besoins des agriculteurs. Il a également mis l'accent sur l'intégration de l'élevage et de l'agriculture afin de diversifier les sources de revenus agricoles, d'assurer la conservation des sols et des ressources en eau, de développer les zones de pacage, de créer des petites et moyennes entreprises rurales, d'effectuer

des recherches et d'introduire des techniques nouvelles, d'améliorer les méthodes de commercialisation, de favoriser le remembrement des terres, enfin, de faire une plus large place aux programmes et projets en faveur des femmes, des paysans sans terre et des populations à demi sédentarisées dans les zones marginales.

#### Prêts du Fonds international de développement agricole aux Etats arabes

37. En 1988, le FIDA a approuvé trois nouveaux projets pour les pays arabes, deux dans le cadre de son programme ordinaire et un dans le cadre de son programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Dans le premier cas, il s'agissait du projet pilote d'aménagement rural intégré du bassin du Mellègue en Algérie et en Tunisie - premier projet commun à deux pays lancé par le FIDA - pour lequel le Fonds a octroyé un prêt de 26 millions de dollars et du projet d'aménagement agricole de la région orientale du Yémen démocratique, assorti d'un prêt de 10,5 millions de dollars. Dans le cadre du programme spécial pour l'Afrique subsaharienne, le FIDA a approuvé un "projet de crédit aux coopératives En Nahud au Soudan", qu'il a assorti d'un prêt de 9,5 millions de dollars. Ces projets reflètent, à des degrés divers, les préoccupations régionales pour la dégradation de l'environnement, tant dans les zones de cultures sèches que dans les zones semi-arides; des crédits ont été octroyés pour diversifier les revenus des agriculteurs en renforçant l'appui institutionnel et l'efficacité des institutions et en répondant aux besoins des femmes rurales. Les ressources totales prêtées par le Fonds pour la réalisation de ces projets (46 millions de dollars) ont permis de mobiliser environ 50,6 millions de dollars auprès d'autres sources de financement et des pays bénéficiaires.

38. Compte tenu de ces nouveaux projets, l'assistance du FIDA à la région arabe jusqu'à la fin de 1988, tant dans le cadre du programme ordinaire que dans le cadre du Programme spécial pour l'Afrique sub-saharienne, s'est élevée au total à 419,1 millions de dollars pour 40 projets exécutés dans 12 pays. Les investissements du FIDA dans les pays arabes ont permis de mobiliser un montant supplémentaire de 793,4 millions de dollars auprès d'autres sources de financement et 1 325 700 000 dollars auprès des pays bénéficiaires.

#### Dons au titre de l'assistance technique à des institutions dépendant de la Ligue des Etats arabes

39. Outre ses prêts aux pays arabes, le FIDA a également octroyé en 1988 une nouvelle subvention de 800 000 dollars au Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides, en sus de dons antérieurs s'élevant au total à 6 851 000 dollars, afin de lui permettre d'étendre son expérimentation réussie de variétés de blé et d'orge à haut rendement résistantes à la sécheresse et de mener des expériences en ce qui concerne la rotation des cultures, les profondeurs de labour, la lutte contre les mauvaises herbes, les quantités d'engrais et les types de charrues plus mieux adaptés à l'arido-culture.

40. En collaboration avec l'OADA, le FIDA a organisé en 1988 deux stages de formation régionaux portant sur l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets, l'un au Maroc et l'autre en Tunisie. Ces stages ont été financés par deux dons du FIDA à l'OADA, un montant total de 1 416 000 dollars, pour la formation, le

perfectionnement de la main-d'oeuvre et la création d'institutions. Ils ont réuni respectivement 26 et 30 participants, originaires des pays suivants : Algérie, Djibouti, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. En outre, le FIDA envisage actuellement, en coopération avec d'autres institutions, la possibilité de créer plusieurs réseaux de recherche en collaboration dont bénéficieront plusieurs pays membres de la Ligue des Etats arabes, à savoir :

- a) Un réseau pour la mise au point de méthodes biologiques de lutte contre les acridiens;
- b) Un réseau pour la recherche sur les chameaux et le développement de ce cheptel;
- c) Un réseau régional de recherche sur les palmiers-dattiers.

#### Accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe

41. Pour renforcer encore sa coopération avec les pays arabes, le FIDA s'apprête à signer un accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe, où siègent six Etats arabes du Golfe : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Qatar et Oman. Le Fonds envisagera également de conclure des accords de coopération de ce type avec les deux autres associations sous-régionales qui ont récemment vu le jour - le Conseil de coopération arabe, dont sont membres l'Egypte, l'Iraq, la Jordanie et le Yémen, et l'Union du Maghreb arabe, qui réunit l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

#### Participation à la réunion du Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes

42. Soucieux de montrer l'intérêt qu'il attache à la production vivrière et à la sécurité alimentaire dans la région arabe, le Fonds a participé pour la première fois à la quarante-cinquième session du Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes, tenue à Tunis les 8 et 9 septembre 1988.

#### Placements du Fonds international de développement agricole dans les banques arabes

43. Outre qu'il accorde des prêts et des dons aux pays arabes dans le cadre de sa mission de promotion du développement, le FIDA place ses excédents de trésorerie dans un grand nombre de banques commerciales arabes. Le montant des dépôts à terme oscille généralement entre 125 et 150 millions de dollars.

44. Depuis 1983, le Programme alimentaire mondial (PAM) a accordé aux pays arabes une assistance s'élevant à 996 millions de dollars, dont 683 millions ont été affectés à des projets de développement et 313 millions à l'appui aux opérations de secours d'urgence. L'aide du PAM vise essentiellement les catégories les plus pauvres de la population rurale.

45. Une aide alimentaire a été fournie à l'appui de projets qui peuvent être classés en deux grandes catégories :

a) Les projets "des vivres contre du travail" qui visent à appuyer le développement agricole. Une partie du salaire des personnes employées dans des opérations de protection des sols, de plantation d'arbres et de construction d'ouvrages d'irrigation est, par exemple, versée sous forme de rations alimentaires. Ce système est aussi utilisé pour appuyer des projets de colonisation agricole; dans ce cas, une aide alimentaire est fournie aux agriculteurs qui cultivent des terres récemment mises en exploitation jusqu'à ce que ces terres deviennent productives. Le PAM fournit son appui à des projets de cette nature en Egypte et en République arabe syrienne.

b) Les projets d'alimentation, tels ceux qui prévoient la distribution de rations alimentaires dans les écoles situées dans les régions les plus pauvres et visent ainsi à améliorer la nutrition et la santé des enfants concernés, ainsi qu'à augmenter le taux de fréquentation des écoles et à le maintenir. Le PAM appuie de tels projets au Maroc, en Somalie, au Soudan, au Yémen et au Yémen démocratique. Il appuie également des projets d'alimentation destinés aux femmes enceintes et allaitantes.

46. Bien que les projets de développement soient l'élément dominant de ses activités, le PAM fournit aussi une assistance alimentaire d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. C'est le cas actuellement des réfugiés en Somalie et au Soudan et des personnes déplacées au Liban.

47. La CESAO a élaboré deux programmes d'action pour lutter contre la désertification, l'un en Jordanie et l'autre au Yémen. Elle envisage de faire de même dans d'autres pays de son ressort, en coopération avec le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides et l'OADA.

48. En 1988, deux séminaires portant sur différents aspects de l'industrie alimentaire ont été organisés conjointement avec la Fédération arabe des industries alimentaires. Un troisième séminaire sera organisé en 1989.

49. Le PNUD nommera l'OADA agent d'exécution des projets suivants financés par le Programme : a) un projet visant le renforcement du contrôle de la recherche agricole dans les pays arabes par le biais de monographies sur les pays et de séminaires régionaux; b) un vaste projet régional visant le développement de la culture des oléagineux dans les pays arabes les moins avancés.

50. L'OADA sera également associée, si elle parvient à mobiliser 50 % du financement nécessaire, au Centre du commerce international pour l'exécution de la phase de suivi du projet proposé concernant la création de systèmes d'information sur la commercialisation par réseaux afin de promouvoir le commerce intra-arabe des denrées agricoles.

#### G. Développement industriel (par. 30)

51. En 1988, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a poursuivi avec succès sa coopération avec l'Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), organisation spécialisée de la Ligue des Etats arabes. Au début de l'année, cette coopération a été marquée par la signature, le

18 février 1988, du communiqué commun sur la coopération entre l'ONUDI et l'OADI. Au nombre des projets énumérés dans le communiqué qui ont été approuvés ou exécutés en 1988 figurent les suivants :

a) Etudes relatives à des pays arabes en vue de la septième Conférence des Etats arabes sur le développement industriel (UC/RAB/88/149);

b) Programme de formation à la gestion et au contrôle des produits industriels, Alger (UC/RAB/88/201);

c) Programme de formation à la maintenance des matériels industriels, Casablanca (UC/RAB/88/202);

d) Programme de formation à la maintenance des matériels industriels, Sana'a, 28 novembre-16 décembre 1988 (UC/RAB/88/203);

e) Journées d'étude sur la formulation et l'évaluation des projets industriels et l'utilisation du COMFAR, Bagdad, 12 novembre-1er décembre 1988 (UC/RAB/88/213).

52. En outre, l'organisation conjointe de l'atelier sur l'ingénierie des chemins de fer qui s'est tenu à Damas du 10 au 22 septembre 1988 et où l'accent a été mis sur l'entretien et réparation a été l'occasion de renforcer la coopération avec l'Union des chemins de fer arabes.

53. L'assistance du PNUD au projet exécuté par la CESAO concernant la mise en place d'infrastructures pour l'industrie mécanique dans les Etats arabes (RAB/87/013) a été approuvée en juin 1988. L'OADI, qui est chargée avec la CESAO d'exécuter le projet, contribuera également à son financement conjointement avec le FADES, le Conseil de coopération du Golfe et la Banque de développement islamique.

#### H. Transports maritimes (par. 32 à 34)

54. Les paragraphes qui suivent ont trait à sept projets nationaux et six projets régionaux entrepris dans les domaines de la formation, de la sécurité maritime, de la prévention de la pollution par les navires et de la gestion et de la modernisation des ports. Ils portent également sur les cours suivis par les ressortissants des Etats de la Ligue arabe à l'Université maritime mondiale, établissement parrainé par l'Organisation maritime internationale.

##### 1. Projets nationaux

###### Algérie

55. Au titre du projet "Sécurité maritime", la prestation de services consultatifs s'est poursuivie dans les domaines suivants : élaboration d'un manuel d'inspection des mesures de sécurité, vérification des contrôles de sécurité portuaire; organisation de cours spécialisés sur l'exploitation de pétroliers et de navires destinés au transport du gaz conduite d'un séminaire sur la sécurité sur mer et à terre. Quatre bourses d'études à l'Université maritime mondiale ont été offertes

ainsi que trois bourses d'études en anglais de la gestion de l'exploitation des navires. En outre, du matériel d'enseignement et autre a été fourni à l'Institut supérieur maritime de Bou-Ismaïl. Ces activités - prestations de services consultatifs et octroi de bourses d'études devraient se poursuivre en 1989.

56. Un nouveau projet de formation spécialisée du personnel basé à terre a été approuvé au début de l'année 1989; il prévoit une série de cours spécialisés de brève durée, actuellement mis au point par l'Organisation maritime internationale. L'objectif est de permettre à l'Institut de dispenser ces cours sur une base régulière grâce à une formation sur le tas des instructeurs.

#### Yémen démocratique

57. La phase opérationnelle du projet "Formation maritime", lancée en 1988, avait pour objectif la création à Aden d'un centre de formation maritime pour le personnel subalterne et intermédiaire des flottes de commerce et de pêche, des installations portuaires et des industries associées. Elle prévoit la mise au point de programmes de formation, la formation d'instructeurs et la fourniture de matériel d'enseignement et autre.

58. Dans le cadre du projet portant sur un plan d'action pour les autorités portuaires yéménites, l'Organisation maritime internationale prépare un plan d'action relatif aux services des conseillers techniques en questions portuaires et à la formation du personnel des ports. Ce plan viendra à l'appui d'un important projet d'investissement dans la modernisation de l'infrastructure portuaire au Yémen démocratique, projet financé par les Emirats arabes unis, le Koweït et l'Arabie saoudite.

#### Jamahiriya arabe libyenne

59. On prépare actuellement un projet visant à dispenser des cours modèles de formation conçus par l'Organisation maritime internationale à la Faculté d'études maritime de Tripoli en vue de former le personnel de la compagnie maritime nationale dans des disciplines telles que l'exploitation de navires pétroliers, les principes de base de la lutte contre l'incendie et de la survie, et de permettre à la Faculté de dispenser les cours en question grâce à des instructeurs formés sur le tas.

#### Maroc

60. Le projet "Assistance à l'Institut supérieur d'études maritimes" a été mené à bonne fin en 1988 avec l'élaboration d'un répertoire de la navigation maritime, l'achèvement d'études portant sur le droit maritime et les industries maritimes auxiliaires et la fourniture de matériel à l'Institut.

61. Dans le cadre d'un projet de formation d'instructeurs exécuté par le Gouvernement, l'Organisation maritime internationale entreprendra à l'Institut une série de cours modèles de formation à l'intention du personnel de l'administration maritime nationale. L'objectif visé est de permettre à l'Institut de dispenser ces cours grâce à une formation sur le tas des instructeurs.

### Arabie saoudite

62. Dans le cadre du projet relatif à un voyage d'études sur la présentation de la pollution financé par un fonds d'affectation spéciale, un cadre supérieur de l'Office de la météorologie et de la protection de l'environnement a reçu dans divers pays d'Europe une formation sur les aspects spécialisés de la lutte et des mesures de protection contre la pollution des mers.

### Somalie

63. Le projet portant sur la formation maritime prévoit l'octroi de bourses d'études à l'Université maritime mondiale. En 1988 et 1989, quatre étudiants somalis se sont inscrits à des cours d'études supérieures offerts par cette université.

### Yémen

64. Dans le cadre de la deuxième phase du projet sur le fonds d'affectation spéciale relatif à l'"Etablissement de spécifications techniques pour un bateau pilote et un dragueur Marie-Salope", l'Organisation maritime internationale a fourni à l'administration portuaire de Hodeidah l'aide d'un expert pour l'établissement des pièces du marché et pour l'évaluation technique des offres soumises pour la construction des deux bateaux.

## 2. Projets régionaux

### Bourses d'études à l'Université maritime mondiale à l'intention des pays arabes les moins avancés

65. Dans le cadre de ce projet, six étudiants ressortissants de quatre pays arabes parmi les moins avancés ont terminé, en 1988, leurs cours d'études supérieures à l'Université maritime mondiale, marquant ainsi l'achèvement du projet qui a permis de former neuf étudiants : trois du Yémen démocratique, deux de la Somalie, trois du Soudan et un du Yémen.

### Académie arabe des transports maritimes - Sharjah (Emirats arabes unis)

66. La phase opérationnelle de ce projet a pris fin en 1988 avec la mise au point finale de programmes de formation conformes à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, l'achèvement d'un programme de perfectionnement pour les enseignants de l'Académie et l'acquisition de matériel d'enseignement et autre, notamment d'un simulateur de salle des machines.

### Transformation de l'Académie arabe des transports maritimes (Sharjah, Emirats arabes unis) en centre régional de formation

67. Ce projet, approuvé en 1988, vise à valoriser au maximum le caractère régional de l'Académie arabe des transports maritimes et, à cet effet, prévoit une assistance non seulement au siège de l'établissement à Sharjah (Emirats arabes unis) mais aussi directement à ses Etats membres par le biais des services

d'experts de l'Académie. En outre, il prévoit la création d'un réseau régional de centres de formation maritime au sein duquel l'Académie arabe des transports maritimes jouera un rôle centralisateur. Les accords de coopération conclus à ce sujet portent en particulier sur l'application de cycles modèles de formation de l'Organisation maritime internationale à l'Académie arabe des transports maritimes et dans des institutions de ses Etats membres, en vue de la formation des enseignants ressortissants de la région dans des disciplines spécialisées de l'enseignement maritime.

#### Assistance en faveur de l'Association des instituts africains de formation maritime

68. Ce projet, approuvé en 1988, prévoit une assistance à l'Association des instituts africains de formation maritime qui compte cinq Etats arabes parmi ses membres (Algérie, Egypte, Maroc, Somalie et Tunisie). Les objectifs de ce projet sont les suivants : mise au point, à l'intention des instituts membres de l'Association, de normes commune en matière d'enseignement maritime, perfectionnement des enseignants grâce à l'organisation de séminaires et à l'application de cycles modèles de formation de l'Organisation maritime internationale et promotion de la coopération technique entre les instituts membres de l'Association.

#### "Golfe d'Aden" : Centre sous-régional de formation et d'intervention pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures

69. Au titre de ce projet, financé par le Programme de coopération de l'Organisation maritime internationale et de la Norvège, il est prévu de créer à Djibouti un centre sous-régional pour les Etats du golfe d'Aden (Yémen démocratique, Djibouti et Somalie). Ce projet vise à doter les pays riverains, grâce à l'existence du Centre, des moyens de protéger le milieu marin et côtier du golfe d'Aden : possibilité d'action concertée en cas d'incident à l'origine d'une pollution marine grave, formation et conseils techniques concernant le dispositif d'intervention à mettre en place en prévision de déversement accidentel de pétrole et de produits chimiques, et mesures pratiques permettant de limiter les conséquences de tels accidents pour l'environnement.

#### Université maritime mondiale

70. Le PNUD fournit un appui d'ordre institutionnel à l'Université maritime mondiale, établie à Malmö (Suède). Depuis la création de cette université en 1983, 73 étudiants ressortissant d'Etats arabes y ont suivi et terminé des cours d'études supérieures. Elle a accueilli 16 étudiants arabes en 1988 (fin des études en 1989) et 19 en 1989 (fin des études en 1990).

71. Le PNUD accroît toujours davantage son aide à l'Académie arabe des transports maritimes, de Sharjah (RAB/84/028) et s'emploie à développer la capacité de cet établissement de répondre aux besoins des pays arabes en matière de formation.

I. Protection de l'enfance (par. 50 à 61)

72. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Ligue des Etats arabes, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), l'OMS et le FNUAP ont continué de travailler de concert à une enquête sur les enfants arabes dans un certain nombre de pays arabes dans le cadre d'une étude sur la situation maternelle et infantile. Des représentants de haut rang de l'UNICEF et de la Ligue des Etats arabes se sont réunis à plusieurs reprises à ce sujet pendant la période considérée. Ils ont échangé des informations, des données et des publications ayant trait au domaine étudié et ont établi des plans de coopération.

73. La Ligue des Etats arabes élabore actuellement un rapport sur la situation sociale dans les pays arabes. L'UNICEF prête son concours en fournissant des données relatives à la condition de l'enfant dans différents pays arabes.

74. La ligue des Etats arabes et l'UNICEF ont poursuivi l'échange d'informations et de documentation relatives à la situation maternelle et infantile ainsi que la mise en commun des programmes et de la documentation qu'ils ont réalisés pour la télévision, la radio ou d'autres médias.

75. L'UNICEF a élaboré une stratégie détaillée pour la mise en oeuvre du Plan d'information et plaidoyer en faveur du Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD). Après avoir fait l'objet d'un examen et d'un travail de coordination au siège de la Ligue des Etats arabes, ce document a été approuvé par le Comité technique et le Comité de direction du Projet. Par ailleurs, l'UNICEF met la dernière main à un ouvrage intitulé UNICEF in the Arab World (le rôle de l'UNICEF dans le monde arabe), conformément aux accords conclus avec la Ligue des Etats arabes.

76. La Ligue des Etats arabes et L'UNICEF ont continué à travailler en étroite collaboration au service de l'enfance dans les pays arabes. Le Conseil des ministres arabes de la santé et le Conseil des ministres arabes des affaires sociales ont approuvé des résolutions demandant aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour que, d'ici à 1990, les taux de mortalité infantile soient réduits d'au moins 50 % par rapport à leurs niveaux de 1980. Certains pays arabes ont déjà atteint cet objectif.

77. L'UNICEF et la Ligue des Etats arabes ont travaillé en collaboration, aux niveaux national et régional, pour définir les objectifs des années 90 en faveur de l'enfance dans le cadre de la formulation d'objectifs pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

78. L'UNICEF et le secrétariat général de la Ligue des Etats arabes se consultent et travaillent en étroite collaboration en vue de gagner l'appui des Etats membres arabes à l'adoption d'une convention internationale relative aux droits de l'enfant qui figurera à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/44/150, point 109). L'UNICEF a réalisé une pochette de documentation complète en arabe à ce sujet; des exemplaires de cette pochette ont été remis au secrétariat de la Ligue des Etats arabes et distribués aux autorités compétentes des Etats membres.

79. L'UNICEF a intensifié sa coopération avec l'UNRWA au service des enfants palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Dans la bande de Gaza, il a exécuté un programme de physiothérapie pour les enfants souffrant de blessures et de fractures. Les mères et enfants palestiniens se trouvant en République arabe syrienne, en Jordanie et au Liban bénéficient également des programmes de l'UNICEF, notamment des programmes de vaccination, de thérapie par réhydratation orale et d'approvisionnement en eau potable.

80. L'UNICEF travaille en collaboration avec la Ligue des Etats arabes et l'AGFUND à un projet visant à accroître le rôle joué par les organisations non gouvernementales arabes dans le développement social et à valoriser leur contribution aux programmes en faveur des femmes et des enfants.

81. Le secrétariat général de la Ligue des Etats arabes et l'UNICEF ont examiné des propositions relatives à une série d'activités à entreprendre en 1989 en vue de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes et aux besoins des enfants arabes. Le point culminant de ces activités sera la célébration de la Journée internationale et arabe de l'enfance, le premier lundi d'octobre 1989.

82. L'UNICEF donnera à des membres du personnel du secrétariat général de la Ligue des Etats arabes une formation dans des domaines touchant la survie, la croissance et le développement de l'enfant.

#### V. MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS BILATERALES

83. La plupart des propositions adoptées lors des réunions tenues en 1983 à Tunis et en 1988 à Genève entre l'ONU et la Ligue concernaient l'adoption de mesures bilatérales par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes de la Ligue. Les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de ces propositions jusqu'en 1989 sont indiqués dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/43/509, sect. IV). Dans la présente section, on fait le point des progrès les plus récents, sur la base des réponses fournies par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, conformément au paragraphe 7 de la résolution 43/3.

##### A. Questions politiques

##### 1. Conseil de sécurité

84. Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat a indiqué que la coopération se poursuivait avec la Ligue qui, à sa demande, a pu prendre la parole au Conseil de sécurité sur plusieurs points étudiés, notamment la situation dans les territoires arabes occupés et l'incident au cours duquel l'aviation des Etats-Unis a abattu deux avions de reconnaissance libyens au-dessus des eaux internationales.

##### 2. Centre contre l'apartheid

85. La Ligue est invitée en permanence à assister aux réunions du Comité spécial contre l'apartheid en qualité d'observateur. Le Centre adresse à la Ligue toutes ses publications concernant l'apartheid.

### 3. Espace

86. La Division de l'espace extra-atmosphérique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a coopéré avec les Etats membres de la Ligue, notamment pour appliquer les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en organisant des réunions régionales et internationales, des stages de formation et des journées d'étude, sous les auspices de son Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

87. Au cours de cette période, des missions consultatives techniques ont été envoyées à la demande de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les centres de télédétection régionaux. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a coopéré en révisant le descriptif du programme d'information sur la télédétection pour l'Afrique, en décembre 1988. Avec l'aide du Programme, la CESAO a esquissé une proposition de projet sur la mise en place de moyens autochtones en matière de télédétection grâce à la formation d'enseignants dans ce domaine. La CESAO a distribué cette proposition aux gouvernements des Etats membres pour qu'ils présentent leurs commentaires et leurs suggestions.

88. Chaque année, des bourses de formation de longue durée ont été octroyées par des Etats membres et des organisations internationales dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. En outre, les Etats membres de la Ligue ont nommé des candidats devant participer aux cours de formation et aux réunions d'experts internationaux des Nations Unies. Ils ont aussi fourni des réponses qui figureront dans la mise à jour du répertoire des possibilités d'enseignement, de formation, de recherche et de bourses en matière de sciences et de technologie spatiales et leurs applications. Une deuxième édition de ce répertoire, prévue pour juin 1989, sera distribuée aux Etats membres de la Ligue.

89. Des programmes similaires sont prévus pour les années à venir. La Division de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire de son Programme pour les applications des techniques spatiales est disposée à fournir, à la demande de la Ligue, son assistance pour les questions d'enseignement et de formation, notamment dans le domaine des applications pratiques de la technologie spatiale, et à continuer de développer sa coopération avec la Ligue.

#### B. Questions économiques

##### 1. Département des affaires économiques et sociales internationales

90. Le Département des affaires économiques et sociales internationales continue à fournir à la Ligue des renseignements sur ses différents domaines d'activités, notamment des statistiques économiques, sociales et démographiques très diverses.

91. Le Département, soit directement soit en collaboration avec la CESAO, coopère depuis plusieurs années avec la Ligue dans le domaine des statistiques. Cette coopération sur le plan statistique s'est traduite par les activités suivantes :

organisation conjointe de différentes réunions, séminaires et stages de formation; préparation d'un système de comptabilité nationale unifié, pour les Etats arabes; études sur la population et la démographie et enquêtes sur le terrain; ainsi que projet panarabe d'enquête sur l'enfance et la santé publique visant à améliorer les bases de données informatiques nécessaires à la planification socio-économique et sanitaire dans la région.

92. Le Département a également communiqué à la Ligue des données normalisées internationales pour mesurer l'activité économique et les conditions sociales dans la plupart des pays du monde.

## 2. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

93. Le Centre a continué à fournir des services consultatifs, de formation et d'information à certains pays arabes. Il a notamment organisé des stages de formation sur la négociation de contrats au Yémen et à Oman et continué à fournir un appui technique à l'Office égyptien du marché des capitaux. De plus, le Centre a apporté son concours aux principales activités ci-après.

94. Le Centre a participé à un colloque organisé sur le thème "Les marchés financiers et les sources de financement de projets" à Nouakchott du 11 au 16 mars 1989. Ce colloque était parrainé par la Société interarabe de garantie des investissements, avec laquelle le Centre a collaboré à plusieurs reprises et continue de coopérer. C'est ainsi que le Centre a étudié la possibilité d'organiser conjointement avec le Conseil de coopération du Golfe un séminaire régional de formation sur les négociations relatives aux investissements. Le Gulf Investment Council a également exprimé son désir de participer à ce projet.

95. Une seconde activité à laquelle le Centre a participé est l'étude de faisabilité technique relative à la création d'une banque méditerranéenne de développement. Cette banque serait parrainée par l'Assemblée générale des chambres de commerce et d'industrie des pays de la Méditerranée. Son but serait de mettre à la disposition des pays de la région les ressources financières nécessaires à l'exécution de petits projets de développement. L'étude se poursuit et n'a pas encore donné de résultats définitifs.

## 3. Programme des Nations Unies pour le développement

96. La coopération entre le PNUD et le FADES a été renforcée par de récents accords de cofinancement de certains projets portant sur la technologie des logiciels, la production d'orge, les pâturages et l'élevage de moutons, le développement des télécommunications, la gestion des ressources en eau, la formation professionnelle, la production de graines oléagineuses, de sorgho et de millet.

97. Le PNUD a aidé le Fonds monétaire arabe (FMA) à organiser en décembre 1988 un séminaire sur le rôle des secteurs public et privé dans l'ajustement structurel. Le PNUD a également fourni au FMA un montant de 400 000 dollars pour lui permettre de recruter des consultants pour préparer des manuels devant servir dans le cadre de la promotion des échanges commerciaux entre pays arabes.

98. Le PNUD a également aidé la Société interarabe de garantie des investissements (SIAGI) à réaliser le projet RAB/87/012, portant sur l'évaluation de l'efficacité des investissements arabes dans les pays arabes. La SIAGI a contribué au financement de cette étude dont les conclusions ont été examinées lors d'une réunion technique tenue à Amman, les 23 et 24 mai 1989.

### C. Commerce et développement

#### Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

99. Trois Etats membres de la Ligue sont parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et participent en tant que telles aux activités et aux réunions du GATT qui sert de cadre aux relations commerciales internationales, aux négociations pour une libéralisation accrue des échanges et à l'arbitrage des différends commerciaux entre pays. Les Etats membres de la Ligue, qui sont parties contractantes à l'Accord, sont le Koweït, le Maroc et la Mauritanie. La Tunisie, qui a adhéré à l'Accord à titre provisoire, est en train de mettre au point les procédures d'adhésion définitive. En outre, cinq Etats membres de la Ligue, l'Algérie, Bahreïn, les Emirats arabes unis, le Qatar et le Yémen démocratique, appliquent de facto les principes et règles fondamentaux du GATT dans leurs politiques commerciales.

100. Depuis 1986, les activités du GATT ont été essentiellement axées sur le déroulement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, dont il a été décidé lors d'une réunion ministérielle qui s'est tenue en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay) et auxquelles participent toutes les parties contractantes à l'Accord. L'Algérie, qui a officiellement informé le secrétariat du GATT de son intention d'adhérer à l'Accord, a participé également aux négociations.

101. Le secrétariat du GATT a poursuivi son programme d'assistance technique aux pays en développement dans le cadre de ses activités ordinaires ainsi que dans le cadre des Négociations d'Uruguay. Le programme prévoit une assistance permanente aux délégations des pays en développement à Genève, la mise au courant des représentants permanents ou de passage, l'organisation de stages de formation et de séminaires nationaux ou régionaux dans différentes capitales, de façon à permettre une participation plus efficace des pays en développement dans les échanges commerciaux multilatéraux et dans les négociations du GATT. Depuis le premier semestre de 1988, des séminaires nationaux se sont déroulés en Egypte, au Soudan et en Tunisie. Plusieurs membres de la Ligue ont également participé à des séminaires régionaux en Afrique et en Asie.

102. A la demande du Conseil de coopération du Golfe, un séminaire sur le GATT et les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a été organisé à Riyad en février 1989.

103. Dans le domaine des activités de formation, le GATT organise deux fois par an des cours de formation en matière de politique commerciale à l'intention de fonctionnaires des pays en développement. Des fonctionnaires des Etats membres de la Ligue, que ceux-ci soient parties contractantes à l'Accord ou pas, ont régulièrement pris part à ces cours.

#### D. Financement du développement

##### Banque mondiale

104. La Banque mondiale aide la Ligue à réaliser ses objectifs de développement en fournissant une assistance financière aux pays membres et en participant avec eux à un dialogue sur les grandes orientations. En 1988, la Banque a consacré plus de 1,2 milliard de dollars à l'aide au développement des pays membres de la Ligue. Le gros de cette assistance (340 millions de dollars) a été fournie sous la forme de prêts à décaissement rapide au titre des programmes d'ajustement économique, de réforme des politiques et de relèvement destinés à accroître l'efficacité dans les secteurs productifs clefs. Le solde a servi à financer des projets d'investissement dans divers secteurs, notamment l'énergie, l'agriculture, les transports, l'enseignement et l'approvisionnement en eau. Comme par le passé, la Banque continue de collaborer avec des institutions financières arabes telles que la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et le FADES en cofinçant des projets de développement.

105. Dans le domaine de l'assistance technique, l'Institut de développement économique de la Banque (IDE) a progressivement élaboré un programme de formation continue à l'usage des pays arabes, le PNUD ayant coopéré à l'organisation d'un certain nombre de séminaires individuels. En collaboration étroite avec diverses institutions nationales ou subrégionales de la Ligue, parmi lesquelles l'Institut arabe de planification au Koweït, l'Organisation arabe de développement agricole au Soudan, la Société scientifique royale en Jordanie et l'Institut de financement du développement en Tunisie, l'IDE offre de nombreuses activités de formation qui sont adaptées aux besoins variés des pays bénéficiaires, et qui répondent aux problèmes qui se posent dans la plupart des grands secteurs et ceux que posent la gestion de l'économie nationale et du secteur public.

##### Fonds monétaire international

106. Le Fonds a continué à s'intéresser activement à la formulation et à l'application des politiques économiques et financières des Etats membres des deux organisations. Rien qu'en 1988, des fonctionnaires du Fonds ont réalisé 24 missions dans des Etats membres de la Ligue pour s'y entretenir des politiques d'ajustement devant accompagner l'assistance financière fournie par le Fonds. L'assistance technique et financière du Fonds aux membres des deux organisations et d'autres organisations régionales, s'est poursuivie à un rythme accéléré. L'utilisation des ressources du Fonds par les Etats membres relevant du Département du Moyen-Orient s'est accrue régulièrement au cours des sept dernières années jusqu'à représenter en 1988 près de 1,2 milliard de dollars. L'appui technique fourni par le Fonds au titre d'activités très diverses, notamment les banques, les réformes financières, la politique et la gestion budgétaires, le secteur extérieur et les statistiques, a représenté 12 années/homme au cours de la seule année 1988.

107. Afin de renforcer la capacité de gestion économique des pays membres, le Fonds organise régulièrement depuis 1985, sous l'égide de l'Institut du Fonds monétaire international, des programmes de formation en langue arabe auxquels ont assisté chaque année une soixantaine de fonctionnaires d'Etats membres de la Ligue. Le

Fonds coopère avec le Fonds monétaire arabe pour aider ce dernier à développer ses programmes destinés à former des fonctionnaires capables de formuler et de mettre en oeuvre des politiques économiques. En outre, grâce à sa participation active aux réunions des organisations régionales et affiliées, notamment celles de la Banque islamique de développement et des gouverneurs des banques centrales arabes, le Fonds a renforcé la coopération des membres de la Ligue entre eux et avec le Fonds.

108. Le Fonds a poursuivi ses travaux de recherche sur des questions présentant de l'intérêt pour les membres de la Ligue, notamment le système économique islamique, ce qui a conduit à la publication d'une étude sur le système bancaire islamique. A l'heure actuelle, une étude est en cours sur la politique fiscale dans le système économique islamique.

109. Le Comité d'admission de l'Institut du Fonds monétaire international a décidé, qu'à titre exceptionnel, il accepterait des candidats proposés par la Ligue des Etats arabes, bien que celle-ci ne soit pas à proprement parler le type d'institution visée par le programme d'assistance technique. A ce jour, ce traitement exceptionnel a été appliqué à quatre fonctionnaires de la Ligue.

110. Le Fonds envoie régulièrement à des organismes reliés à la Ligue au Caire, à Genève, à Tunis et à New York des exemplaires de ses publications, notamment le Rapport annuel, Direction of Trade Statistics, Statistiques financières internationales et Quarterly Financial Statements.

#### E. Coopération avec les commissions régionales

##### Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

###### Statistiques

111. La coopération pour la publication du Recueil de statistiques arabes unifiées - dont le deuxième numéro devait paraître en avril 1989 - et la préparation de la deuxième Conférence arabe sur la comptabilité nationale, qui doit avoir lieu au Koweït en octobre 1989, s'est poursuivie.

112. La CESAO a continué de participer aux réunions annuelles de la Commission permanente arabe des statistiques.

113. Un recueil de statistiques sociales des pays arabes a été publié en collaboration avec la Ligue.

###### Transports et communications

114. Des projets intéressant la Ligue ont été inclus dans le programme de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie occidentale. Toutes les activités relatives aux transports mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/43/509/Add.1) ont été inscrites au programme de la Décennie et maintenues dans l'accord.

Ressources naturelles, science et technique

115. Au titre de la coopération avec la Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique (FCARS), une série de réunions de groupes d'experts consacrées à la promotion de la coopération régionale dans le domaine de la recherche scientifique ont été organisées. Dans le cadre de ces réunions, neuf descriptifs de projet portant sur la lutte intégrée contre la désertification, la fixation des dunes, l'amélioration du rendement de la culture du blé dans des environnements difficiles et la pisciculture ont été établis. En outre, deux propositions de projet portant sur la mise en place de deux centres arabes (l'un pour le transfert des techniques et l'autre pour la formation, la recherche et les techniques dans le secteur de l'eau) ont été formulées.

Autres activités

116. Une étude intitulée Comparative study on technical education, teachers and trainees in the Arab World (Etude comparative sur l'enseignement technique, les enseignants et les stagiaires dans le monde arabe) a été établie en collaboration avec la Fédération arabe pour l'enseignement technique (FAET).

117. En collaboration avec l'Organisme régional arabe pour l'alphabétisation, la CESAO est en train d'exécuter un projet visant à produire un programme éducatif de télévision pour l'alphabétisation complémentaire des femmes (voir également les par. 15 à 18).

Commission économique pour l'Afrique

118. Dans le domaine de l'information et de la documentation, le Système panafricain de documentation et d'information (PADIS) coopère avec le Système régional arabe d'information (ARIS), qui relève du secrétariat de la Ligue. Comme les objectifs et les activités des deux systèmes sont complémentaires, les Etats membres d'Afrique du Nord ont proposé d'installer le PADIS au Centre de documentation de la Ligue arabe pour une période transitoire de trois ans. En conséquence, le Système et le Centre ont élaboré un plan de travail commun qui tient compte des activités indiquées dans le descriptif du projet de système panafricain visant à renforcer l'infrastructure en matière d'information des pays d'Afrique du Nord (RAB/82/005), ainsi que du plan de travail établi par le Centre pour exécuter le projet ARIS dans la sous-région de l'Afrique du Nord. La coopération portera sur la mise en place d'organes de liaison et de réseaux nationaux, la formation du personnel des centres de documentation, la création de services de traitement des données statistiques, l'établissement de normes et de principes directeurs pour le traitement de l'information et la fourniture d'une assistance pour la mise en place de bases de données nationales accessibles en direct ainsi que pour la production de bibliographies et de répertoires.

119. S'agissant des questions relatives à l'environnement, qui relèvent principalement de la coopération entre le PNUE et le secrétariat de la Ligue, la CEA, qui partage certaines des préoccupations des Etats arabes au sujet de l'environnement, souhaite promouvoir la coopération dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et la désertification, la sensibilisation du public aux

problèmes de l'environnement et la formation du personnel par le biais d'un échange de matériels d'enseignement produits dans leurs régions respectives.

120. La CEA souhaite également promouvoir la coopération en matière de lutte contre la sécheresse et la désertification au moyen de séminaires et de voyages d'études. Dans le domaine de la science et de la technique, la CEA a réactivé l'année passée le Groupe de travail sous-régional nord-africain sur la science et la technique au service du développement.

121. Comme suite aux recommandations de la première réunion du Groupe de travail tenue au Caire en juin 1988, une réunion a été consacrée à l'examen des activités relatives à la science et à la technique dans la sous-région et à l'étude des propositions de projet concernant les domaines prioritaires, à savoir : a) le développement scientifique et technique, b) les besoins fondamentaux et c) l'industrie, l'énergie, les transports et les communications. Les trois projets suivants ont été examinés et approuvés :

a) Le réseau sous-régional de prévention des pertes après récolte, (l'accent étant mis sur la formation et le transfert des techniques);

b) Le stage de formation à la gestion des activités de recherche devant être organisé à l'intention des directeurs d'institut de recherche agricole;

c) Le projet de développement sous-régional relatif à la conservation de l'eau pour la production agricole.

122. Une autre question importante concerne la création d'une zone d'échanges préférentiels en Afrique du Nord, qui aura une incidence sur les relations commerciales avec les autres partenaires du monde arabe et avec tous les pays africains. Le descriptif d'un projet portant sur le financement des activités dans ce domaine est déjà prêt; le projet doit être exécuté en 1989.

#### F. Etablissements humains

##### Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

123. Conformément au mémorandum d'accord entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et la Ligue signé en août 1987, les activités suivantes ont été entreprises durant les 12 mois passés.

124. La Ligue a été régulièrement invitée à participer aux sessions de la Commission des établissements humains et à d'autres réunions. Le Centre a participé à la réunion des ministres des affaires sociales des pays membres de la Ligue tenue à Khartoum du 10 au 12 décembre 1988.

125. Les publications que consacre le Centre à différents aspects des établissements humains ont été régulièrement envoyées au Secrétariat général de la Ligue par le siège du Centre et son bureau d'information régional à Amman. Parmi celles-ci, il convient de mentionner la principale publication du Centre, à savoir le Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde.

126. En ce qui concerne la formation dans le domaine des établissements humains, le Centre continue d'assurer le suivi des activités antérieures, parmi lesquelles figuraient l'étude sur les établissements de formation dans le domaine des établissements humains et les besoins en formation des Etats arabes, la production de matériels de formation, une activité de formation pilote faisant appel à des procédés et des méthodes novateurs et l'établissement d'un programme de formation portant sur plusieurs années, dont le financement doit être assuré par des organismes donateurs. Le Centre a organisé en janvier 1989 un séminaire de formation au financement et à la gestion des établissements urbains à l'intention de hauts fonctionnaires algériens, marocains et tunisiens. Le séminaire, qui a été organisé conjointement par le Centre, l'Institut de développement économique de la Banque mondiale et l'Agency for International Development des Etats-Unis, a permis de déterminer les mesures à prendre en priorité dans le domaine de la formation pour améliorer le financement et la gestion des collectivités locales. Un programme régional pilote de formation de trois ans visant à promouvoir une action nationale durable dans ce domaine a été établi et présenté au bureau régional pour les Etats arabes et les programmes européens du PNUD qui doit le cofinancer.

127. Il sera demandé au Centre régional arabe de formation dans le domaine des établissements humains d'apporter son concours à la compilation, à la publication et à la diffusion de données sur l'expérience acquise dans le cadre des activités de formation et à la mise au point de matériels de formation en arabe pour les pays membres de la Ligue.

128. Dans le domaine de la coopération technique, le Centre a exécuté en 1988 30 projets ayant un budget total de 8 605 000 dollars (chiffre arrondi) dans les Etats membres de la Ligue suivants : Bahreïn (2), Djibouti (2), Emirats arabes unis (3), Iraq (1), Jamahiriya arabe libyenne (1), Jordanie (1), Oman (2), Qatar (1), Somalie (3), Soudan (1), Tunisie (8), Yémen (3) et Yémen démocratique (1). A ceux-là s'ajoute un projet régional dont le budget s'est élevé à 387 000 dollars.

129. Six projets de coopération technique dont le budget total s'élève à 3 981 000 dollars ont été élaborés en consultation avec les gouvernements concernés; ils seront exécutés dès que des fonds seront disponibles. Ces projets sont destinés aux pays suivants : Emirats arabes unis (2), Jordanie (1), Maroc (1), Somalie (1) et Yémen (1). Il y a en outre un projet régional dont le budget a été fixé à 156 000 dollars.

## G. Environnement

### Programme des Nations Unies pour l'environnement

130. La coopération entre le PNUE et les secrétariats et organisations spécialisées de la Ligue s'est développée en 1988. Après la mise en place en septembre 1987 du Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement - en tant qu'organe permanent de la Ligue chargé de l'environnement -, le bureau exécutif de cet organe s'est réuni à Tunis en juin 1988. En réponse à une demande adressée au Directeur exécutif, le bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a aidé à préparer la réunion du bureau exécutif. Trois propositions de projet ont été élaborées; elles

serviront de cadre aux mesures nationales et régionales que prendront les Etats arabes en application de certaines dispositions de la Déclaration arabe sur l'environnement. Les trois propositions portent sur : a) la lutte contre la désertification et l'extension des zones vertes, b) la lutte contre la pollution industrielle et c) le développement de l'enseignement dans le domaine de l'environnement et la sensibilisation du public aux problèmes écologiques. Les propositions ont été examinées à la réunion du bureau exécutif, et le Conseil les a approuvées à la réunion qu'il a tenue à Tunis en octobre 1988.

131. En application des paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 43/3 de l'Assemblée générale, relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, le PNUE a proposé à la Ligue de convoquer des réunions de représentants du Programme et de différentes organisations arabes spécialisées pour examiner la coopération multilatérale dans le cadre de la lutte contre la désertification, de la lutte contre la pollution industrielle, des activités visant à sensibiliser le public, de l'enseignement et de formation dans le domaine de l'environnement. Les réunions devraient commencer en juin 1989 à Tunis.

132. Le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides collaborerait, pour sa part, avec le PNUE à l'exécution du projet concernant la gestion écologiquement rationnelle de la nappe aquifère de Dammam, qui devra s'inscrire dans le cadre du programme du PNUE relatif à la gestion écologiquement rationnelle des eaux intérieures, lorsque tous les gouvernements concernés auront accepté de participer au projet.

133. Le PNUE, représenté par son bureau régional pour l'Asie occidentale, et l'Organisation arabe du travail (OAT) collaborent actuellement avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO) à l'organisation d'un séminaire sur l'enseignement et la formation dans le domaine de l'environnement au niveau post-secondaire dans le monde arabe, qui doit avoir lieu à Damas en septembre 1989.

134. Le programme relatif à l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden a été reformulé, et le bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale a apporté, dans le cadre de ce programme, son concours à l'organisation d'une mission préparatoire en Jordanie et dans deux autres Etats riverains de la mer Rouge.

135. L'Union interparlementaire arabe (UIPA) a adopté, à sa dix-huitième session (Tunis, 25-27 janvier 1988), une décision faisant de 1989 l'Année de la protection de la nature et de la prévention de la pollution dans le monde arabe. Le PNUE a appuyé cette décision et présenté à l'Union, par le biais de son bureau régional, une proposition concernant les activités à entreprendre au cours de l'Année. Le bureau régional a également établi un document sur l'uniformisation des législations des Etats arabes en matière d'environnement qui sera présenté à l'Union lors d'une réunion prévue pour la fin de 1989.

136. Par l'intermédiaire de son bureau régional et de l'OAT, le PNUE a également joué un rôle de premier plan dans les préparatifs d'une table ronde sur le rôle des femmes dans la protection de l'environnement devant être organisée en collaboration avec la Ligue des Etats arabes. La réunion doit avoir lieu à Tunis en novembre 1989.

137. Le bureau régional du PNUÉ et l'OAT collaborent également avec le Département des affaires sociales de la Ligue à l'organisation d'une réunion des organisations non gouvernementales arabes de protection de l'environnement - prévue pour octobre 1989 - qui sera consacrée à l'examen des activités de protection de l'environnement.

138. Le bureau régional du PNUÉ aide actuellement l'Union arabe pour la jeunesse et l'environnement à organiser sa troisième réunion et à déterminer le lieu où elle se tiendra, et prendra en charge les frais de certains des participants qui présenteront des communications sur l'environnement dans le monde arabe.

#### H. Travail

##### Organisation internationale du Travail

###### Généralités

139. Depuis les réunions de Tunis, d'Amman et de Genève, l'OIT a fait un effort particulier pour consolider et développer la coopération avec la Ligue et ses organisations spécialisées. Les activités accomplies dans le cadre de cette coopération sont résumées ci-après.

140. En Tunisie, il a été procédé à un examen du système national de formation et de perfectionnement professionnel. Un programme tendant à réorganiser et à rationaliser le système a été établi et présenté au Gouvernement.

141. En Algérie, deux séminaires de formation ont eu lieu, au cours desquels un descriptif de projet a été élaboré et présenté au PNUD pour approbation et l'étude sur l'état du système national de formation professionnelle a été effectuée. Plusieurs idées de projet ont été formulées et présentées au Gouvernement.

142. Au Yémen démocratique, le Conseiller technique principal du projet relatif au programme d'assistance technique et de bourses de formation a été nommé en août 1988. Un examen du système de formation professionnelle a été effectué, le but étant de mettre au point des méthodes pour tester et certifier les qualifications. On a en outre établi un manuel destiné à la Commission nationale de la formation et élaboré des normes pour les métiers.

143. En Egypte, dans le cadre du projet portant sur la mise au point de matériels de formation modernes, 15 directeurs de centre de formation professionnelle ont été formés à Turin à la gestion des activités de formation et à la production de matériels connexes. Des modules de techniques d'apprentissage ont été mis au point et 100 moniteurs ont été formés à leur utilisation.

144. En Jamahiriya arabe libyenne, le Conseiller technique principal du projet relatif au développement de la formation professionnelle dans la région de Zawia a été nommé. Une liste de matériels, dont le coût est évalué à 1,8 million de dollars, a été établie et le sous-traitant chargé de fournir les services de moniteurs ayant été sélectionné, les activités ont commencé en décembre 1988.

145. L'OIT collabore également avec l'OAT à l'exécution de différents projets multinationaux consacrés à l'éducation en matière de population et à la protection de la famille.

Projets et activités de promotion de l'emploi et de planification des ressources humaines

146. En Jordanie, le projet relatif à la promotion de l'emploi et aux politiques de la main-d'oeuvre (JOR/86/05) est devenu opérationnel.

147. A Bahreïn, le projet consacré au renforcement des institutions chargées de fournir des informations et d'établir des analyses sur le marché du travail (BAH/85/004) s'est poursuivi.

Echange d'informations et de documentation et coopération dans le domaine de la traduction

148. Selon les conclusions de la troisième réunion tenue par la Ligue, l'OAT et l'OIT à Bagdad en janvier 1988, les domaines prioritaires de coopération entre l'OAT et les autres institutions spécialisées de la Ligue et l'OIT devraient être les suivants :

a) L'accès de l'OAT aux bases de données dont dispose l'OIT dans le domaine du travail et l'échange d'informations et d'experts entre les deux organisations;

b) La collaboration à la production de publications et de matériels de formation, principalement en arabe, et à l'harmonisation de la terminologie arabe relative au travail;

c) La publication d'un plus grand nombre de documents et de périodiques en arabe et la tenue de consultations régulières pour identifier les questions qui revêtent une importance particulière pour la région arabe;

d) La publication - dans le cadre d'un accord de licence avec l'OIT - de documents de formation en arabe; deux sont déjà parus au cours des dernières années.

149. Vu l'importance du Centre régional arabe pour l'administration du travail et les résultats positifs qu'il a obtenus depuis sa création en janvier 1987, il a été convenu de redoubler d'efforts, de concert avec les parties intéressées, pour prolonger le projet de trois ans, à compter de juin 1989.

150. Il a également été convenu de poursuivre les consultations sur les questions relatives à l'emploi et à la création d'emplois dans la région arabe.

I. Education, science et culture

151. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et la Ligue des Etats arabes sont tout à fait satisfaites des liens de coopération qu'elles entretiennent depuis de nombreuses années dans leur domaine de compétence commun.

152. Pendant la période biennale en cours, l'Unesco a également entretenu des relations de coopération étroites avec les organismes spécialisés de la Ligue, en particulier l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), le Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides, l'Union de radiodiffusion des Etats arabes, le Centre de recherche et de documentation en sciences sociales dans la région arabe et la Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique (FCARS). En coopération avec la Ligue et ces organisations intergouvernementales régionales, l'Unesco exécute de grands projets et réalise des études et activités importantes, par exemple l'établissement de normes pour les systèmes de chauffage d'eau à usage domestique par l'énergie solaire, le réseau régional arabe d'information, un séminaire sur la violence contre les femmes dans les Etats arabes et l'établissement d'un lexique arabe des sciences sociales.

153. Par ailleurs, l'Unesco travaille en étroite collaboration avec les organismes spécialisés de la Ligue des Etats arabes ci-après.

154. Depuis quatre ans, l'Unesco coopère activement avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) dans le domaine de l'éducation des personnes handicapées, dans le cadre du Comité arabe pour la coordination de l'appui aux programmes de formation du personnel chargé de l'éducation spéciale et de la rééducation dans les Etats arabes. L'Unesco apporte également un appui technique et financier à l'une des activités du Comité dans les Emirats arabes unis.

155. En raison de la similitude des domaines de spécialisation scientifique des deux organisations, l'on s'attend à ce que de nombreuses activités communes dans le domaine de la science soient entreprises à l'avenir.

156. Dans le cadre de la coopération, l'Unesco échange avec le Groupe de statistique de l'ALECSO des données relatives à l'éducation, à la science et à la culture. Elle travaille actuellement avec l'ALECSO à l'application de la résolution 16.2 concernant la collecte de statistiques relatives au peuple palestinien, adoptée par la Conférence générale à sa vingt-quatrième session et les deux organisations collaboreront à l'établissement d'un rapport sur les données disponibles sur les Palestiniens vivant dans les pays africains arabes. Au titre de son programme de participation pour 1988/1989, l'Unesco a alloué 27 500 dollars à l'ALECSO pour l'achat de matériel pour la banque de données Farabi (25 000 dollars) et pour une bourse de perfectionnement aux techniques d'exploitation de la banque de données et d'automatisation des services bibliographiques et documentaires (deux semaines, 2 500 dollars).

157. L'Unesco coopère avec l'ALECSO à la mise en oeuvre d'activités relatives à la préservation du patrimoine culturel et au suivi des campagnes internationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel, par exemple celles de Sana'a et de Shibam (Yémen démocratique).

158. Les représentants de l'ALECSO ont participé activement à la Réunion internationale sur les droits de l'homme organisée par l'Unesco pour commémorer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, réunion qui s'est tenue à Paris en 1988.

Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides

159. La coopération avec le Centre et l'Office régional de la science et de la technique pour les Etats arabes revêt un intérêt particulier en raison de la portée et de l'importance des activités communes, qu'elles soient en cours ou envisagées. Les activités indiquées ci-après sont en cours d'exécution pendant la présente période biennale.

Activités relatives à la sécurité sociale dans les pays de la Ligue des Etats arabes

République arabe du Yémen

160. Un projet (YEM/88/010) a commencé à la mi-juillet en 1988 destiné à aider l'organisme d'assurance sociale au Yémen à appliquer la loi sur l'assurance sociale promulguée en 1987, a démarré à la mi-juillet 1988. Il vise à a) créer les structures appropriées au sein de l'organisme national d'assurance sociale; b) concevoir les procédures et modalités techniques, administratives et financières nécessaires; c) assurer la formation.

Tunisie

161. Grâce au financement de la Banque mondiale, une étude financière et actuarielle de l'ensemble du système de sécurité sociale (secteurs privé et public) a été entreprise.

Koweït

162. Dans le cadre d'un projet financé sur un fonds d'affectation spéciale, la troisième évaluation de la valeur actuarielle de l'organisme public de sécurité sociale a été entreprise et se trouve à son stade final.

Jamahiriya arabe libyenne

163. Dans le cadre d'un projet financé sur un fonds d'affectation spéciale, un rapport relatif aux investissements du fonds de sécurité sociale a été publié.

Université des Nations Unies

164. Le projet parrainé par le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) évoqué dans le rapport du Secrétaire général (A/43/509, par. 132) sera achevé d'ici la fin de 1989 ou au début de 1990 et l'Université des Nations Unies se propose d'étudier d'autres possibilités de coopération avec les universités arabes et d'autres institutions et organisations scientifiques et technologiques.

J. Santé

Organisation mondiale de la santé

165. La plupart des Etats Membres de la région de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) étant membres de la Ligue des Etats

arabes, la coopération entre l'OMS et le Conseil des ministres arabes de la santé/Ligue des Etats arabes est très active. Dans le cadre d'un accord entre le Conseil des ministres arabes de la santé et le Directeur régional, la coopération avec l'OMS porte sur de nombreuses activités, notamment dans les domaines suivants : médicaments essentiels et vaccins, information et éducation sanitaire, législation sanitaire, appui au programme régional arabe, toxicomanie et projet panarabe relatif au développement de l'enfant.

166. L'adoption par le Conseil des ministres arabes de la santé à sa douzième session en 1987 à Khartoum d'une résolution relative à l'enseignement de la médecine arabe dans les pays arabes a constitué une étape importante dans les relations avec la Ligue des Etats arabes. L'Union médicale arabe a également adopté une résolution demandant au Bureau régional de la Méditerranée orientale de convoquer une réunion de tous les doyens des facultés de médecine de la région en vue de discuter des mesures pratiques à prendre pour assurer l'enseignement de la médecine en arabe dans les pays arabes et de faire des recommandations à ce sujet. Une réunion à laquelle ont participé les ministres de la santé et les doyens des facultés de médecine a été organisée conjointement à Damas en décembre 1988.

167. Le premier groupe d'étudiants arabes de l'Université de Ein Shams ont obtenu leurs diplômes en novembre 1987 après avoir suivi un cours d'épidémiologie dispensé en arabe et financé par le Conseil des ministres arabes de la santé et par l'OMS. Le Conseil des ministres arabes de la santé a décidé, à sa réunion de 1988, de continuer à offrir ce cours.

168. Le Centre de l'OMS pour les activités d'hygiène du milieu a établi des contacts avec le Centre de documentation de la Ligue arabe pour la fabrication d'informations en arabe.

169. La rééducation et les soins aux handicapés constituent depuis peu des domaines de collaboration. L'OMS fournit également un appui technique au projet panarabe relatif au développement de l'enfant avec la participation d'AGFUND, de la Ligue elle-même et du secrétariat général de la santé pour les Etats arabes de la région du Golfe. Ce projet vise à permettre aux ministères de la santé et aux conseils du bien-être de l'enfant ainsi qu'aux centres de recherche des pays arabes d'obtenir des informations fiables pour l'exécution, le contrôle et l'évaluation de leurs programmes de santé maternelle et infantile et de leurs programmes de santé et de développement. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a participé activement aux travaux de conception et d'organisation des enquêtes sur la santé maternelle effectuée récemment, auxquelles ont participé un certain nombre d'organismes des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes.

#### K. Réfugiés

##### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

170. En octobre 1988, au cours de sa mission en Tunisie, le Haut Commissaire a rencontré le Secrétaire adjoint de la Ligue à Tunis, en l'absence du Secrétaire général de la Ligue. Ils ont discuté du projet d'accord de coopération entre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

dans le Proche-Orient (UNRWA) et la Ligue. Ils ont également examiné les problèmes qui se posent aux réfugiés palestiniens ne relevant pas du domaine de compétence de l'UNRWA.

171. Du 15 au 18 mai 1989 s'est tenu à Tunis, sous le parrainage conjoint de la Ligue et du HCR, un séminaire sur l'asile et les droits des réfugiés. Y ont participé plus de 40 juristes et hauts fonctionnaires s'occupant de la politique d'asile dans le monde arabe.

#### Secours d'urgence

172. Des consultations et des contacts se sont poursuivis à tous les niveaux entre le Secrétariat de la Ligue et l'UNRWA. Le Haut Commissaire adjoint s'est rendu à Tunis les 23 et 24 janvier 1989 et y a rencontré des représentants de haut rang du Secrétariat de la Ligue. Le Haut Commissaire et son personnel sont restés constamment en contact avec l'Observateur permanent de la Ligue à Vienne, des contacts similaires étant maintenus avec l'Observateur permanent de la Ligue au Siège de l'ONU à New York, par l'intermédiaire du Bureau de liaison de l'UNRWA.

173. La Ligue des Etats arabes a également continué d'exhorter ses Etats membres à apporter un appui financier à l'UNRWA. Des Etats arabes ont généreusement contribué aux programmes spéciaux de l'Office dans les territoires occupés.

174. L'UNRWA maintient d'étroits contacts avec des Etats membres de la Ligue, en particulier les gouvernements des pays hôtes arabes, à savoir l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne qui sont également membres de la Commission consultative. L'UNRWA a également accru ses contacts avec d'autres gouvernements arabes, notamment ceux de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Koweït et du Qatar.

#### L. Catastrophes naturelles

##### Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/43/509/Add.1, par. 70 et 71)

175. Le Bureau du Coordonnateur a repris contact avec la Ligue des Etats arabes et le Conseil des ministres arabes de l'intérieur à propos de la tenue du colloque sur la planification en prévision des catastrophes et la prévention des catastrophes dans les pays arabes. En conséquence, la Ligue a officiellement informé le Bureau du Coordonnateur que la partie arabe était convenue que le séminaire se tienne en 1990. Le principal partenaire du Bureau du Coordonnateur sera le Conseil des ministres arabes de l'intérieur, avec la participation de la Ligue.

176. Le Bureau du Coordonnateur a continué de tenir la Ligue informée des secours fournis à ses Etats membres ainsi que de l'assistance technique offerte dans le domaine de la planification en prévision des catastrophes et de la prévention de celles-ci, notamment l'assistance en matière d'élaboration des plans nationaux. Les pays arabes ci-après ont bénéficié d'une assistance au cours de la période considérée : Djibouti, Egypte, Liban, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen démocratique.

177. Le Bureau du Coordonnateur a invité les missions de la Ligue des Etats arabes et des pays arabes à Genève à participer à ses réunions d'information sur les pays victimes de catastrophe naturelle et en proie à d'autres situations d'urgence, en particulier lorsque la réunion concernait un Etat membre de la Ligue.

#### M. Femmes

##### Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

178. Le 12 septembre 1988, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a adressé au Sous-Secrétaire général chargé des affaires sociales de la Ligue un ensemble de propositions relatives à la coopération future entre les deux organisations. Les propositions portent sur les domaines suivants : a) statistiques et indicateurs sur les femmes; b) les femmes et la planification du développement; c) principes directeurs et listes récapitulatives pour la participation des femmes au développement rural; d) formation des femmes, eau et assainissement; e) questions relatives à la formation des femmes et sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

179. L'Institut a également fait savoir à la Ligue que, sous réserve d'approbation des propositions de projet, une bourse de perfectionnement pourrait être attribuée à une personne désignée par la Ligue dans le cadre de l'exécution des projets.

#### N. Aviation civile

##### Organisation de l'aviation civile internationale

180. L'OACI a participé à la deuxième réunion générale des organismes des Nations Unies et de la Ligue des Etats arabes, tenue en juillet 1988, et a fourni des informations sur les projets en matière d'aviation civile qu'elle exécute dans les Etats membres de la Ligue ainsi que sur les activités de coopération qu'elle mène de longue date avec le Conseil arabe de l'aviation civile, organe subsidiaire de la Ligue chargé de l'aviation civile. Cette coopération a été consacrée par un échange de lettres entre l'OACI et le Conseil au début de 1987, visant à promouvoir l'objectif des deux organisations qu'est le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

181. Le Conseil a été invité à participer, en qualité d'observateur, à la vingt-septième session de l'assemblée de l'OACI devant se tenir en septembre-octobre 1989, ainsi qu'à diverses réunions techniques et autres sur les transports aériens. Le Conseil est également tenu au courant des questions relatives au transport aérien telles que les tarifs, les systèmes de réservation informatisés, et l'étude sur la promotion des services passagers et marchandises au Moyen-Orient que doit publier l'OACI.

182. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'OACI exécute actuellement des projets d'assistance technique dans les pays membres de la Ligue ci-après : Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Iraq, Oman, Yémen et Yémen démocratique. Par ailleurs, le projet régional relatif à l'octroi de bourses à des étudiants originaires des pays les moins avancés du monde arabe pour leur permettre de suivre des programmes de formation à l'Institut de l'aviation civile des Etats du Golfe a été approuvé.

## O. Services postaux

### Union postale universelle

183. Dans le domaine des services postaux, l'UPU coopère de façon permanente avec la Ligue et son institution spécialisée, l'Union postale arabe (UPA).

184. Les deux unions et la Ligue continuent d'échanger des informations et de multiplier les contacts, notamment dans le cadre des réunions de leurs organes respectifs (les conseils exécutifs de l'UPU et le Conseil consultatif des études postales de l'UPA).

185. Dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'UPU et l'UPA en janvier 1987, un séminaire regroupant présidents et directeurs généraux des postes s'est tenu à Dubaï en décembre 1987. A cette occasion, des recommandations tendant à moderniser les services postaux ont été formulées. Il s'agit notamment :

a) De procéder à une refonte des administrations postales arabes et des projets de développement y relatifs en vue de les moderniser et d'en rationaliser la gestion;

b) De mieux mettre en valeur les ressources humaines;

c) D'améliorer la qualité des services et de mettre au point de nouveaux produits tels qu'un service postal informatisé;

d) De collaborer, à cette fin, avec les organismes internationaux tels que le PNUD et l'UPU.

186. A la suite du séminaire de Dubaï, l'UPA a procédé à une enquête dans les pays arabes pour identifier les domaines et secteurs d'activité prioritaires nécessitant un appui extérieur. Ces priorités ont été établies et devront servir de base aux programmes et projets de coopération technique à mener dans les pays arabes au cours de la première moitié des années 90.

### Coopération dans des domaines spécifiques

187. L'UPU accorde une grande importance au renforcement des liens de coopération avec la Ligue et l'UPA et ne ménage aucun effort pour mener à bien, en collaboration très étroite avec l'UPA, les activités d'assistance s'inscrivant dans le cadre du programme ordinaire de l'UPU et d'autres activités relevant du projet régional du PNUD.

188. Dans le cadre de leur assistance technique aux pays arabes, l'UPU et l'UPA ont décidé d'organiser, à l'intention du personnel postal, des programmes annuels de formation et d'octroyer des bourses d'étude à ceux qui suivent différents cours et programmes d'études.

189. Dans le cadre d'un projet régional portant sur le développement des services postaux et la formation de spécialistes - projets financés conjointement par le PNUD, l'UPU et l'UPA - la Faculté arabe des services postaux à Damas a reçu du matériel didactique.

## P. Information

### Département de l'information

190. Au cours de l'année écoulée, le Département a continué à consacrer de nombreux reportages - radiodiffusés, télévisés, photographiques - et articles de presse aux activités de l'Organisation des Nations Unies telles que réunions, séminaires et manifestations spéciales ayant trait à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine. De même, il a régulièrement assuré le reportage des activités menées par la Ligue auprès de l'Organisation des Nations Unies telles que les déclarations faites par l'Observateur permanent de la Ligue devant le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et les conférences de presse données par la Ligue.

191. Sur le terrain, les centres d'information des Nations Unies ont accordé tout leur concours aux bureaux de la Ligue dans les pays où la Ligue est représentée. Dans les autres pays, les centres d'information ont coopéré avec les missions diplomatiques des Etats membres de la Ligue ou avec les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine. Il s'agit dans la plupart des cas de leur fournir des matériaux d'information de l'ONU sous forme de communiqués de presse, de publications, d'affiches, de cassettes vidéo et de films. Les bureaux de la Ligue figurent sur la liste de distribution des centres d'information et reçoivent, à ce titre, bulletins, documents et brochures concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Au nombre des activités conjointes, on peut citer la célébration, le 29 novembre, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Des représentants de la Ligue sont invités à des séminaires et symposiums sur la question de Palestine organisés par la Section des programmes relatifs à l'apartheid, à la Namibie et à la Palestine ainsi qu'à des rencontres de journalistes sur la question de Palestine organisées par le Département.

192. Pour ne citer que quelques-unes de ces activités conjointes, le Centre d'information à Tokyo a participé avec la Ligue aux cérémonies marquant la Journée de solidarité célébrée le 29 novembre 1988. En outre, il organise régulièrement des programmes en coopération avec la Ligue et des organisations japonaises. A Rabat, cinq organisations affiliées à la Ligue participent régulièrement aux programmes du Département de l'information. En janvier 1989, un colloque a été conjointement organisé à Casablanca par le Centre d'information de Rabat et l'ALECSO. En octobre 1988, le Centre d'information à New Delhi et la Ligue ont conjointement organisé une réunion publique sur la question de Palestine, au cours de laquelle un ministre du Gouvernement indien ainsi que l'Ambassadeur de l'Organisation de libération de la Palestine et le principal représentant de la Ligue ont pris la parole.

193. Comme par le passé, le Département a de nouveau organisé des activités visant à informer les représentants des médias de l'évolution de la situation ayant trait à la question de Palestine. Un groupe composé de 13 journalistes éminents a participé à une mission d'information au Moyen-Orient (du 7 au 23 mai 1989) organisée par le Département. Ces journalistes se sont rendus en Tunisie, en République arabe syrienne, en Jordanie et en Egypte, et se sont entretenus avec des

hauts responsables gouvernementaux et des représentants de l'OLP, y compris Yasser Arafat, Président du Comité exécutif. Le Département a organisé une rencontre régionale de journalistes consacrée à la question de Palestine, qui a eu lieu en Asie en janvier et février 1989 et prévoit d'en organiser une autre en Amérique latine en janvier 1989. Une série de rencontres nationales de journalistes a été également organisée en Europe et en Asie en janvier et en février.

194. Le Département a poursuivi son programme annuel de formation de journalistes, y compris de journalistes radio et télévision, originaires de pays en développement. En 1988, il a organisé des programmes de formation à l'intention de 16 journalistes, y compris des journalistes radio et télévision, venant du monde entier. Parmi ces derniers figuraient un rédacteur algérien et un journaliste jordanien.

-----